



CAPD du vendredi 20 mars 2009

Déclaration du SNUIPP

L'installation d'une nouvelle CAPD est toujours l'occasion de rappeler notre attachement au bon fonctionnement du paritarisme. Ce dernier est un élément indispensable de garantie des droits individuels de nos collègues, d'équité du traitement de leurs demandes, de transparence des décisions prises par l'administration.

Le respect du paritarisme, c'est également un élément indispensable du fonctionnement du service public d'éducation.

Le vote des enseignants du premier degré, avec une augmentation de la participation, a montré l'attachement de nos collègues au paritarisme et leur confiance en leurs représentants élus. Ce vote a été un véritable camouflet pour le ministre de l'éducation nationale qui souhaitait opposer les personnels à leurs syndicats.

Le dialogue social est mis à mal dans de nombreux domaines. Le gouvernement, et plus particulièrement le Ministre de l'Education Nationale, prend des décisions sans concertation préalable ou sans tenir compte de l'avis des organisations représentatives. La note de service sur la mobilité des enseignants du premier degré en est un exemple.

Nous constatons une volonté de réduire la consultation des délégués du personnel dans les commissions paritaires et de modifier en profondeur les carrières des enseignants en les individualisant tant sur le plan des rémunérations que des affectations, en limitant les références communes à des règles et en favorisant l'arbitraire.

Depuis un an, les mobilisations se multiplient regroupant enseignants, parents, syndicats et associations pour une autre politique éducative. Si des reculs partiels ont été obtenus sur la maternelle, les EPEP, les RASED, les suppressions d'emplois demeurent en l'état et la marche forcée se poursuit sur de nombreux sujets.

Enfin, nous souhaitons préserver la qualité des relations que nous avons avec les services lors des préparations des CAPD. Cela implique, entre autres, de maintenir un nombre suffisant de personnels administratifs qualifiés pour répondre aux besoins de la gestion des carrières de nos collègues.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service public d'éducation est indissociable des conditions de suivi des carrières des personnels.